



Date de Convocation	L'an deux mille dix huit
25/09/2018	Le mardi 2 octobre à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
25/09/2018	sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
	Etaient présents: B.CANU – JM.COURVALET – B. KARPOFF –
	C.DUBOIS – F.CHOUBEIR - L.BOUCART – V.GRANDET
En exercice	13
Présents	08
Votants	11
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: JP.SPENNEL (Pouvoir à JM.COURVALET) – JC.QUILLET
	(Pouvoir à F.CHOUBEIR) – T.VENDROUX (Pouvoir à V.GRANDET)
	JC.BOURNE CHASTEL – C.KELLER

Mme Laurence BOUCART a été élue secrétaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2018 :

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

En préambule, Mme le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- Intercommunalité : les communes de Boury-en-Vexin et Courcelles-les-Gisors n'ont finalement pas réintégré la Communauté de communes du Vexin Normand, le Préfet de l'Oise n'ayant pas souhaité poursuivre la procédure.
 - Mariage : Mme le Maire remercie les conseillers qui ont officié pour la célébration de mariage ou de baptême civil cet été et à la rentrée.
 - Coupe du monde : Mme le Maire remercie les conseillers qui ont participé à la retransmission des matchs de l'équipe de France pendant la coupe du Monde.
 - Travaux : la reprise des travaux pour la giration du bus devant l'école sont terminés.
 - Rentrée scolaire : la classe de CE1-CE2 regroupe 21 élèves à Saint-Denis le Ferment et l'ensemble du regroupement totalise 44 dionysiens.
 - Kermesse : Mme le Maire remercie les enseignantes et le personnel communal pour la réussite de l'organisation de la kermesse.
 - Primes diplôme : le CCAS modifiera la délibération actuelle pour spécifier que les lauréats du brevet des collèges ne bénéficieront pas de cette prime.
 - Transport scolaire : les remboursements aux parents des 50 % du coût de l'inscription sont en cours et concernent 42 élèves soit 1 315 €.
 - Diagnostic santé : il est en cours de réalisation par la Communauté de communes. Un sondage a été distribué avec le journal communautaire. Un mail sera envoyé au service communication car des dionysiens n'ont pas reçu le journal dans leur boîte.
 - Visites : Mme le Maire remercie nos sénateurs Nicole DURANTON et Hervé MAUREY pour leurs visites respectives des 19 septembre et 16 avril dernier.
 - Participation citoyenne : la commune a adhéré au dispositif en signant la convention le 4 juillet. Des référents de quartier ont été nommés. Ils sont en lien direct avec la gendarmerie. Des panneaux ont été posés à chaque entrée du village pour dissuader.
 - Enfouissement : les travaux se terminent à Ste Austreberte pour une fin de chantier le 12 octobre.
 - Fibre optique : les travaux de génie civil ont été réalisés cet été. Les raccordements pour le particulier pourront débuter en fin d'année.
- .



- Téléphonie mobile : le bornage a été réalisé. Les travaux de génie civil débuteront fin octobre pour une pose possible du pylône fin décembre.
- Bassin versant de la Lévrière : un contrôle des services de l'Etat aura lieu le jeudi 4 octobre sur les infrastructures et activités susceptibles de modifier la qualité de l'eau de la rivière. Il sera contrôlé l'impact des rejets des assainissements non collectifs, les vannages, etc... Des prélèvements seront réalisés et la pisciculture et le domaine équestre de la Bonde seront contrôlés. D'autre part, certains élus font remarquer que la qualité de l'eau du robinet n'est pas très bonne, voir se dégrade.
- Dématérialisation : en matière d'urbanisme les pétitionnaires pourront déposer leur demande sur une plateforme dématérialisée en début d'année prochaine.
- Recensement de la population : il se déroulera en janvier 2019.
- Prélèvement à la source : la commune sera en phase de test à partir d'octobre.
- Cimetière : la commune a investi dans un logiciel de gestion des concessions et le projet d'aménagement a été validé et débutera mi-octobre.
- Club seniors : l'atelier gym en mutualisation avec Hébecourt reprend son activité le mercredi après-midi. Un projet de pièce de théâtre sur la diététique en partenariat avec la compagnie du silence est en cours.
- Journée « Nettoyons la nature » : M. Courvalet se félicite de cette journée et remercie les personnes participantes. Le volume de déchets collectés reste stable et constate moins de dépôts sauvages. Une collecte des encombrants sera organisée au printemps prochain. Mme le Maire remercie chacun pour son engagement au service de la protection de notre planète.
- PLU : réunion de travail avec le cabinet Perspectives est prévue le 8 octobre sur les végétaux et coloris. Elle sera suivie d'une réunion pour restitution et finalisation des modifications apportées au PLU.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION :

Madame le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

REMPLACEMENT DES 9 HORLOGES ASTRONOMIQUES D'ECLAIRAGE PUBLIC ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'ECLAIREG PUBLIC LOTISSEMENT REINE BLANCHE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **1 666,76 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le



SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus. Une réduction de 100 € par horloge sera déduite sur la participation de la commune soit 900 € (participation de la STPEE). Coût communal : **766,67 €.** **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :**

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

D'autre part, suite à la réception de la facture de remplacement de l'éclairage public dans le lotissement de la reine blanche, il convient de rajouter 20 € au budget initialement prévu. Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition.

FONDS DE CONCOURS 2018 POUR TRAVAUX DE VOIRIE REALISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :

Des travaux ont été réalisés cet été rue des gruchets pour reprise des réserves dans la gestion de l'eau dans le bas de la rue et des travaux d'élargissement de voirie pour la giration des bus devant l'école. La part communale s'élève à 4 467,57 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement du fonds de concours.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 :

Vu les décisions prises précédentes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à la décision modificative suivante (virement de crédits) :

Investissement

	Dépenses
Article 2041581 (op 10096)	- 3 740 €
Article 2181 (op 10081)	- 1 515 €
Article 2041581 (op 10095)	+ 20 €
Article 2041512 (op 10109)	+ 4 468 €
Article 2041582 (op 10110)	+ 767 €
Total	0 €

RAPPORT DU BUREAU D'ETUDES SUR LE RUISSELLEMENT DES EAUX RUE DES GRUCHETS : Choix du scénario.

Mme le Maire propose au conseil de faire une présentation succincte de l'étude et d'organiser une réunion de restitution avec le bureau ALISE et le conseil municipal. Cette étude propose 2 scénarios possibles : le 1^{er} à minima pour 53 020 € HT et le second pour 93 814 € HT.

Il a été convenu avec la Communauté de communes de travailler sur le second scénario pour trouver une solution pérenne à ce problème de ruissellement.

Dans un premier temps, il s'agira de planter une haie et de créer un fossé sur la rue du Coudray et de créer une mare dans la fourche du carrefour avec la rue des gruchets. Ces travaux seront pris en charge par le SIVE (16 700 € HT). Mme Boucart demande si une responsabilisation de la



population quant à la préservation des haies et des arbres par une information aux habitants ne serait pas utile. Le sujet est porté à la réflexion.

Dans un second temps, des travaux de consolidation du talus devront être réalisés. Un appel d'offres est en cours de rédaction par l'interco.

A ce jour, aucune certitude sur l'attribution de subvention et sur le coût final pour la commune.

In fine, la voirie sera refaite par la communauté de communes et une partie restera à la charge de la commune en ce qui concerne les bordures et trottoirs.

Questions diverses :

- Fondation du patrimoine : la cotisation 2018 a augmenté de 5 € passant à 55 €. Un virement supplémentaire sera effectué.

- Salle des fêtes : Mme le Maire a été sollicitée par une habitante pour utiliser 2 fois par semaine la salle des fêtes pour s'entraîner au championnat de France de danse country. Elle demande au conseil s'il faut établir un tarif et propose de réfléchir à un prix si besoin.

- Tribunal administratif : le jugement sur le fond de l'arrêté réglementant les horaires du Ball Trap aura lieu le 18 octobre prochain.

- Mme Dubois informe le conseil que le chemin rural partant de la RD 17 et remontant sur la VC 56 rue du Coudray est labouré dans sa partie haute.

- Mme Dubois a constaté le non affichage du permis de construire à la Bonde pour la construction d'un manège.

- Mme Grandet lit une note de M.Vendroux s'alarmant de l'abattage de chênes sur une parcelle privée. Mme le Maire a contacté la DDTM à ce sujet l'informant qu'il faudrait protéger les parcelles boisées au PLU pour éviter ce problème. Mme Boucart propose de recenser les arbres dignes d'intérêt pour une protection au PLU.

- Mme Grandet demande si des devis ont été réalisés pour la réfection peinture du auvent de la salle des fêtes et des volets de la Mairie de Saint-Paër. Elle se propose de contacter différents entreprises. Proposition acceptée.

- Mme Karpoff informe que le noyer du cimetière a été abimé par l'agriculteur exploitant la parcelle contiguë.

- Mme Karpoff demande à Mme Grandet si elle peut déplacer son véhicule garé sur le parking de la salle des fêtes pour faciliter l'entrée des véhicules sans avoir besoin de manœuvrer. Demande acceptée.

- Sécurité : M. Courvalet informe avoir été sollicité par des administrés sur la vitesse excessive sur certaines portions de la rue Guérard. Mme le Maire a contacté les services du Département pour un RDV sur site dans les 15 jours pour étudier plusieurs solutions.

- Café jeux : Mme Boucart informe que les jeunes veulent reprendre les cafés jeux à partir de la Toussaint. Mme le Maire propose de les recevoir un samedi matin et demande à ce que le plus grand nombre de jeunes soient prévenus.

- Comité des Fêtes : Mme Boucart s'interroge sur sa création ? Une invitation faite par la commune sera envoyée aux administrés pour une première réunion d'information pour ensuite convoquer une assemblée générale de création.

La séance est levée à 23h40